

Bonjour,

Concernant les personnes fragiles et les aidants :

Au sujet de l'ordonnance scélérate sur les RTT et congés, le DG a indiqué aux OS nationales qu'il n'est pas urgent de la mettre en application, ce que nous partageons totalement. Nous vous demandons donc de ne pas vous précipiter dans l'application de celle-ci, les services RH ont certainement d'autres missions plus prioritaires dans la période.

Pour autant, il apparaît sur le site Améli que ces personnels pourraient bénéficier d'un arrêt maladie, avec effet rétro-actif, qui pourrait leur permettre de ne pas être considérés en autorisations d'absences spécifiques covid 19. Cela, vous l'avez compris pourrait avoir une incidence non négligeable si l'on fait le lien avec l'ordonnance honteuse du vol de congés publiée la semaine dernière.

Avez-vous contacté ces personnels pour les en informer ? Si non, nous vous demandons de bien vouloir faire en sorte que cette information leur soit adressée avec toutes les explications nécessaires afin qu'ils soient en capacité d'opter ou non pour cette possibilité. Et bien évidemment en lien avec le médecin de prévention.

Concernant le PCA :

Comme cela a été confirmé lors de l'audio-conférence de jeudi dernier, nous espérons que celui-ci soit porté à notre connaissance dès aujourd'hui dans le point quotidien.

Rappel de notre demande :

Avoir connaissance des effectifs par structure et métier (comme dans maintenant plusieurs départements) afin de savoir combien d'agents travaillent réellement sur les missions de PCA en précisant les télétravailleurs et les agents en présentiel. En effet, les annonces de la DG sur l'organisation de la campagne ne nous rassurent en rien sur le taux de présence dans les services dans les jours qui arrivent...

Nous souhaitons également avoir un document spécifique établissant très précisément l'ensemble de la situation par SIP :

- effectifs théoriques
- agents empêchés ne pouvant pas être appelés
- télétravailleurs
- possibilités travail à distance supplémentaires

Dotation en masques de protection :

Vendredi soir vous nous indiquiez avoir reçu la deuxième livraison de masques, et que les modalités de mise à disposition de cette nouvelle livraison nous seraient précisées dans le courant de la semaine prochaine. Sachant que nous étions sur une dotation de 2 masques par agent et par jour (modalité inchangée d'après nos échanges de jeudi dernier)

Combien de masques ont été livrés ?

Quels sont les services qui vont en être dotés ?

Combien d'agents sont concernés ?

Organisation de la campagne :

En cas d'augmentation du présentiel (dans la limite des 40 %!) vous nous avez indiqué avoir travaillé sur une organisation dite « spatiale » pour l'installation physique des agents. Nous souhaiterions que soit porté à notre connaissance les plans qui reflètent la situation retenue par la DDFIP 38 (information donnée par M Jaccoud lors de la réunion en audio de jeudi dernier).

Vous avez décidé de transférer les communications téléphoniques vers les téléphones privés de certains agents **volontaires** en affirmant la fiabilité de l'anonymat de ces transferts. Qu'en est-il en cas de non réponse de l'agent ? Pouvez-vous garantir que la communication n'aboutisse pas sur le répondeur de celui-ci ?

Fermeture de services :

Nous avons appris vendredi la fermeture des SPF Grenoblois le mercredi. Pouvez-vous nous en expliquer la raison ?

Si cela est une bonne nouvelle au sens que cette mesure limite le présentiel dans ces services et sur le site, il ne doit pour autant pas y avoir d'incidence sur le présentiel dans ces mêmes services les autres jours de la semaine (en nombre d'agents et en temps de présence, le « fini-parti » étant toujours de rigueur selon nous)

Concernant les frais de restauration :

pouvez-vous nous dire où en est votre réflexion suite à la demande de Solidaires Finances Publiques que ceux-ci soient remboursés uniquement sur attestation de présence (contre signée par le chef de service), quelque soit la période (avant ou après le 16 avril).

Concernant les renforts volontaires pour la campagne IR :

les collègues en BDV étaient jusqu'alors en soutien auprès des SIE. L'organisation de la campagne vous amène à les placer sur un soutien SIP. Cela veut-il dire que les SIE n'ont plus ce renfort ?

Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP):

L'employeur a obligation d'établir un DUERP identifiant les risques encourus spécifiques à l'actuelle crise sanitaire. Nous l'avons évoqué lors de l'audio conférence de jeudi dernier.

Nous reviendrons régulièrement sur ce point tant que celui-ci ne nous aura pas été communiqué.

NRP :

Evidemment, l'actualité covid 19 prime dans la période, mais nous continuons à combattre cette réforme. Les restructurations en cours ne peuvent que fragiliser la DGFIP : Il faut stopper toutes les opérations de restructurations et en finir avec tout ce qui affaiblirait la DGFIP, ce qui suppose de stopper le NRP. Et le même raisonnement vaut pour les suppressions d'emplois.

Vous devez annoncer le retrait, et si ce n'est pas en votre pouvoir au moins le report de toutes les opérations prévues au 1er janvier 2021. Même chose pour celles du 1er janvier 2022.

Pour Solidaires Finances Publiques 38, compte-tenu de leur engagement actuel et de la durée de rebond après la crise, aucun agent ne doit avoir à subir en parallèle de telles opérations.

Les difficultés qui s'annoncent vont être importantes et concerneront l'ensemble de la DGFIP.

Celle-ci ne peut être davantage fragilisée dans une période où elle sera au coeur de l'activité économique et du fonctionnement d'une action publique elle-même vitale à la société. La priorité doit être la stabilité.

Dans l'attente de vos réponses,

Cordialement

Pour la section Solidaires Finances Publiques 38

Isabelle FERRUCCI